

M. Anderson: Au sujet du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire que je souscris aux vues du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Goode) a bien dit qu'il n'avait pas l'intention d'expliquer le bill, puis Votre Honneur a donné la parole à un autre député. Celui-ci n'a que 20 minutes à sa disposition. Quand il aura terminé, le député de Burnaby-Richmond-Delta pourrait dire quelques mots.

Une voix: Il ne le peut pas.

M. Anderson: Oui, il le peut.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Je crois que les députés veulent poursuivre le débat. S'il y a confusion, ce n'est pas dans l'esprit de la présidence. Le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Goode) a proposé la deuxième lecture du bill et j'ai cru comprendre qu'il n'avait pas l'intention de poursuivre son intervention. Après avoir présenté sa proposition, tendant à la 2^e lecture du bill, il a repris sa place. La présidence a donné la parole au secrétaire parlementaire, qui l'a toujours. Nous ne devrions pas retarder le débat pour faire des conjectures sur qui devrait avoir la parole.

M. Mahoney: Monsieur l'Orateur...

M. Peddle: Monsieur l'Orateur, je propose qu'on donne maintenant la parole au député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Goode).

M. l'Orateur suppléant: On ne peut la lui donner que du consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: Il n'y a pas unanimité.

M. Mahoney: Monsieur l'Orateur, j'y consentirais si l'on m'assurait de pouvoir prendre la parole plus tard, comme si je n'avais pas déjà traité cette question.

M. l'Orateur suppléant: Il n'y a pas unanimité.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: Du consentement unanime de la Chambre, la présidence accorde la parole au député de Burnaby-Richmond-Delta.

M. Walker: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai nettement entendu quelqu'un de l'autre côté de la Chambre refuser qu'on accorde au secrétaire parlementaire le droit de parler.

M. l'Orateur suppléant: J'en conclus qu'il n'y a pas unanimité. La présidence est d'avis que le débat devrait se poursuivre.

Une voix: Il y a unanimité.

M. l'Orateur suppléant: La présidence hésite à s'attarder davantage sur le rappel au Règlement. Il s'agit de savoir si la Chambre consent à l'unanimité à ce que le député de Burnaby-Richmond-Delta ait maintenant la

[M. McGrath.]

parole et à ce que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Mahoney) l'ait plus tard au cours du débat. La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts (M. Corbin) a refusé son consentement.

M. Corbin: Occupez-vous de ce qui vous regarde.

M. l'Orateur suppléant: La présidence n'a entendu aucun non. Elle accorde donc la parole au député de Burnaby-Richmond-Delta.

Des voix: Bravo!

M. Tom H. Goode (Burnaby-Richmond-Delta): Merci, monsieur l'Orateur. J'avais préparé un long discours mais j'ai l'impression que mes collègues de ce côté-ci, comme ceux d'en face, sont prêts, après une objection pour la forme, à renvoyer le bill au comité. Dans ce cas, je me rassemble et je laisse le secrétaire parlementaire continuer son discours.

M. Mahoney: Monsieur l'Orateur...

Une voix: Étouffez le bill.

M. Mahoney: ... je suis heureux que nous ayons laissé le député faire son discours. Autrement, notre monde serait bien à plaindre. Il me semble impensable qu'on se souvienne de ce que j'ai dit avant les deux ou trois rappels au Règlement qu'on a faits; je devrais donc recommencer à zéro. La pollution est une question dont notre pays et notre société peuvent retirer un grand profit si l'on renseigne le plus complètement possible le public sur tous les aspects du problème. A cet égard, je la placerais dans la même catégorie que les investissements étrangers. Nous ne gagnerons rien à aborder ce sujet d'un point de vue émotif. Ainsi, on pourrait obtenir de mauvaises réponses, ce qui serait très grave à long terme comme à court terme.

• (4.10 p.m.)

De fait, nous pouvons nous attendre à ce que notre milieu ne soit pas aussi salubre que naguère et nous admettons tous sans doute qu'il ne l'est pas autant qu'il devrait l'être. Le fait de reconnaître la chose a été d'une extrême utilité, et pour le milieu et pour assurer les conditions préalables à une lutte victorieuse contre la pollution. Je signale en outre à la Chambre un fait rarement reconnu, c'est que notre milieu constitue un système unifié que l'un de nos plus grands problèmes réside dans notre habitude—c'est plus qu'une habitude, c'est un idéal—de compartimenter et de spécialiser. On la retrouve dans plusieurs aspects de la vie et dès qu'il s'agit du milieu, nous sommes portés à le décomposer de plusieurs façons: utilisations distinctes, technologies spéciales et unités administratives diverses. Cette fragmentation ne tient pas compte des rapports intimes qui unissent les éléments fondamentaux de notre milieu et pourtant la pollution de l'un de ces éléments tient souvent à la mauvaise administration d'un second et même aux efforts déployés pour enrayer la pollution chez un troisième.